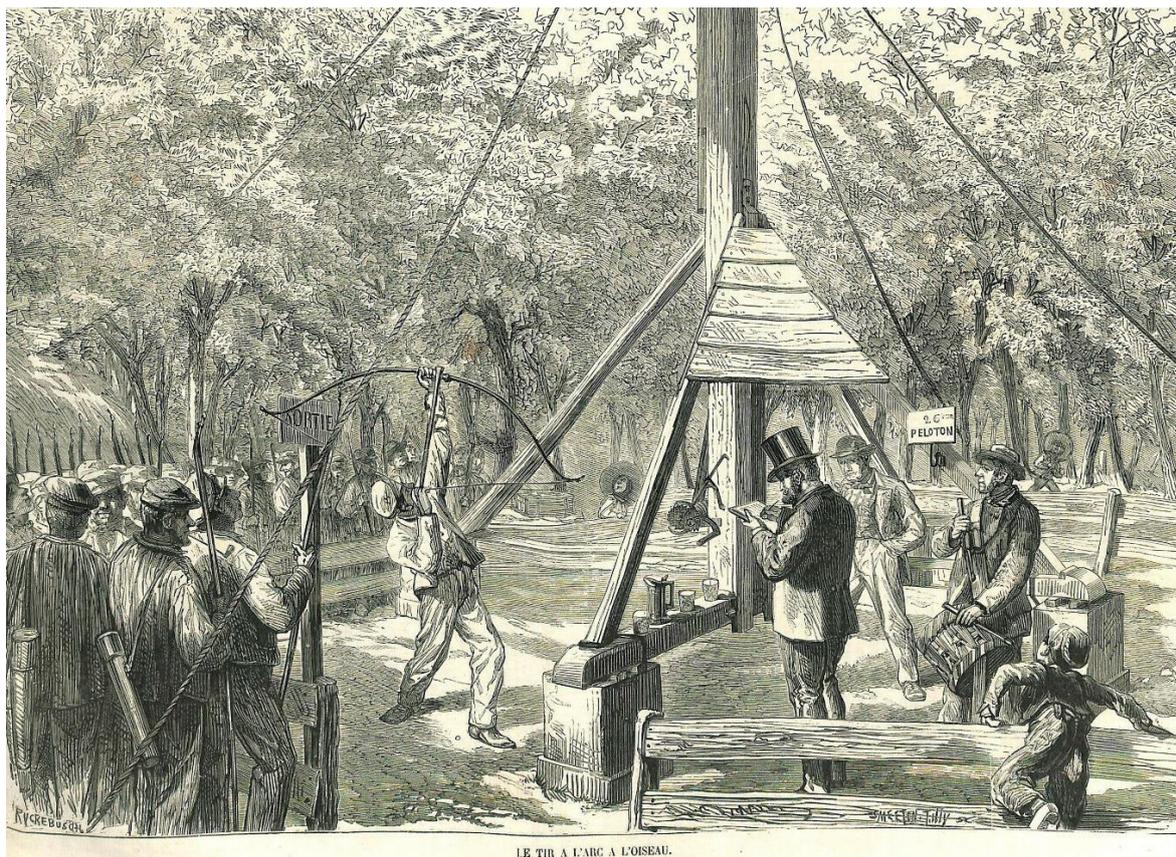




L'Abat l'oiseau du 18ème siècle à nos jours

Avec le Bouquet Provincial, l'abat l'oiseau est l'une des traditions à avoir traversé les siècles depuis le Moyen-Age, se transmettant de génération en génération d'archers jusqu'à nos jours. C'est un tournoi annuel au sein de chaque compagnie au cours duquel les archers se défient pour désigner le meilleur (ou le plus chanceux) d'entre eux, dénommé Roy, en tirant sur un oiseau en bois, appelé également Papegay¹ dans les régions du Nord.



Extrait du journal L'ILLUSTRATION N°1628 du 04 avril 1874

¹ Le mot papegay est sans doute dérivé de l'espagnol papagayo (perroquet) étant donné que les Flandres et l'Artois étaient possessions espagnoles au XVIe et XVIIe siècles et où les guildes d'arquebusiers avaient l'habitude de tirer l'abat oiseau le 1^{er} mai, comme cela est attesté dans *La relation de la campagne de Flandre de 1649* par Jean-Antoine VINCART, p. 365 : « (...) susçedió que la gulta de los arcabuçeros, llamada de San Christoval, en la villa de Brusselas, firando al papagayo el primer día de mayo (...) », in https://www.persee.fr/doc/bcrh_0770-6707_1894_num_63_4_2171, consulté le 9 mars 2022. Par ailleurs, en Flamand, perroquet se dit papagaai.

En nous basant sur la lecture de trois textes de Statuts et Règlements² d'une part et à la lumière des usages actuellement en vigueur (fruits de l'évolution de la société), nous proposons une étude comparative du tir à l'oiseau depuis le 17ème siècle.

La date : Initialement fixée le 1^{er} mai ou le premier dimanche de mai, après décision de l'assemblée générale des Officiers et Chevaliers du dernier dimanche d'avril (17ème siècle), elle est préconisée courant mars, avril ou mai, après décision du jour et de la durée par l'assemblée de la Compagnie de janvier et indiquée par affiche (19ème siècle), puis de préférence avant le 1^{er} mai, courant mars ou avril (20ème siècle). Cette préconisation prévaut actuellement afin de permettre au Roy de participer au tir du Roy de France (pratique créée en 1951).

Le jour du tir : Au 18^{ème} siècle, les Officiers et Chevaliers, portant leur épée au côté et la médaille de Saint-Sébastien à la boutonnière, devaient se réunir dans la salle à l'heure précise indiquée, puis accompagner le drapeau jusqu'à l'endroit du tir, sous peine d'amende. Tous devaient s'être préalablement acquittés de leurs arriérés envers la compagnie. Ensemble, Officiers et Chevaliers avaient décidé du prix (somme d'argent) qu'ils allaient offrir au Roy, appelé le Joyau du Roy.

² Monseigneur Henry-Charles Arnauld de POMPONNE, *Statuts et règlements généraux pour toutes les Compagnies du Noble Jeu de l'Arc et Confréries de Saint Sébastien dans le Royaume de France*, 1733. Version André V. GILLET, chevalier de l'Arc et chevalier de l'Ordre de Saint Sébastien, 1986 (d'après le texte de Moreau-Nélaton 1912), p. 5-7.

Statuts et règlements de la Chevalerie de l'Arc, Famille de Paris, ED. E. Leconte, Crépy-en-Valois, 1889, p. 19-20.

Règlements généraux des Chevaliers de l'Arc et Archers de France, 1934-1960, FFTA, 20 novembre 1960, p. 27-28

Au 19^{ème} et 20^{ème} siècle, il en va de même si ce n'est qu'il n'est plus fait mention de l'épée ni de la médaille, substituées par un uniforme et les insignes des grades. On note aussi l'apparition d'un tambour pour accompagner le drapeau. L'expression « Joyau du Roy » disparaît, seul reste le prix. Le tir peut commencer dès lors que trois chevaliers sont présents.

Actuellement ces règles sont toujours appliquées. Ainsi, on peut lire dans la Charte de la Chevalerie d'Arc de France³ : « Nul ne peut prendre part à ce tir s'il a conservé une dette envers sa Compagnie ou un grief envers ses camarades. Les Officiers, Chevaliers et Archers doivent se réunir au jour et à l'heure convenue au jardin d'arc, avec tambour (si possible) et drapeau ».

Par ailleurs, il est d'usage de commencer la journée par un accueil chaleureux autour d'un café, chocolat chaud ou vin chaud, accompagné de brioches que le Roy de l'année précédente aura pris soin d'offrir. S'ensuit un salut aux buttes (lorsque c'est possible) accompagné d'un moment de silence drapeau baissé, partagé par tous les participants (archers et accompagnants). Les archers portent leur tenue de compagnie et les Officiers leur (s) écharpe (s).

L'ordre de tir : 18^{ème} siècle, le Roy, les officiers en chef et subalternes, les Chevaliers selon le tirage au sort.
19^{ème} siècle, l' (les) Empereur (s), le Roy, les Officiers selon leur rang, les Chevaliers et Aspirants selon le tirage au sort. Nul ne peut tirer hors

³ Charte de la Chevalerie d'Arc de France, Ed. 20 octobre 2019.

de son tour sous peine de nullité de coup. La liste est affichée et chacun porte son numéro d'ordre sur son costume.

20ème siècle, l' (les) Empereur (s), le Roy, le Connétable, le Capitaine honoraire, le Capitaine, les Officiers puis les Chevaliers, Archers et Aspirants selon tirage au sort. Nul ne peut tirer hors de son tour sous peine de nullité de coup. La liste est affichée. Le Secrétaire fait l'appel seulement au premier coup.

Actuellement, l' (les) Empereur (s), le Roy, le (s) Connétable (s), les Officiers : Capitaine, 1^{er} et 2^{ème} Lieutenant (Porte-Drapeau s'il n'est pas avec son drapeau), les Sous-Officiers : Trésorier, Greffier, Censeur, les Chevaliers (par ancienneté ou tirage au sort), les Archers (par ancienneté ou tirage au sort).⁴

Le tir : A l'origine, se pratiquait exclusivement à la perche mais au 19ème siècle, il est précisé que s'il n'était pas possible de tirer à la perche, on tirait dans les buttes.

Il en est de même actuellement, soit le tir se fait à la perche, de 18 à 30 m de haut, soit à l'horizontale si le périmètre de sécurité ne peut pas être garanti, à 50 m, dans un jeu d'arc lorsque la compagnie en possède un.



Photo Compagnie d'arc de Villeparisis (77)

⁴ Charte de la Chevalerie d'Arc de France, Ed. 20 octobre 2019.

Les jeunes archers ne tirent qu'à 30 m lors d'un tournoi parallèle ou organisé un autre jour, pour désigner le Roitelet qui pourra également participer au tir du Roitelet de France (depuis 2000).

Dans certaines Compagnies, il existe le tir du Petit Prince pour les plus jeunes.

L'oiseau : 18ème siècle, il était « de bois et de la forme en usage dans chaque compagnie », posé sur deux pattes de bois sans utilisation de fer ni de laiton. Au 19ème siècle, sa taille est précisée, il devait être d'environ un pouce, sans relief des ailes ni des pattes. Il était placé devant le noir de la carte, collé par la queue sur une tige, sans fer ni laiton. Au 20ème siècle, la description reste identique sauf pour son volume qui était d'un pouce sur deux.



Ces dimensions sont toujours actuelles : « L'oiseau est fiché au centre des cartes Beursault. La taille de la partie faisant face au tireur ne devra pas dépasser un pouce par deux pouces soit 26 mm de large et 52 mm de haut. Il devra être réalisé dans un bois relativement tendre collé sur une planchette permettant en cas d'impact franc un abat aisé.



Les deux cartes portent la date du tir et sont décorées. »⁵



Photos Compagnie d'arc de Mitry-Mory (77)

⁵ Charte de la Chevalerie d'Arc de France, Ed. 20 octobre 2019.

A partir du 19^{ème} siècle, on précise que si l'oiseau n'est pas abattu à la fin de la première journée, on fixe une autre date en conservant le même ordre de tir.

En cas de nouvel échec, il est fait appel à une compagnie amie disponible qui vient se joindre au précédent groupe pour en ravir le titre. Heureusement cette dernière alternative est rarement nécessaire.

Le protocole : Ce protocole est resté inchangé, à quelques détails près, depuis le 19^{ème} siècle.

Lorsque l'oiseau est tombé, les Chevaliers ou à présent le Capitaine vont vérifier que le coup est valable. Dans le cas contraire, on remplace l'oiseau et le tir continue.

Si l'oiseau a bien été abattu, le Capitaine le rapporte à l'archer qui est resté sur le pas de tir, avec tambour et drapeau, par l'allée du Roy. Le Capitaine demande alors à l'archer : Comment as-tu abattu l'oiseau ? ou Comment as-tu fait ce coup ? L'archer répond : « J'ai lancé de l'encoche et frappé du fer » ou « J'ai visé de l'encoche et frappé de l'enferron ». Le Capitaine félicite l'archer et le proclame « Roy » en lui remettant une écharpe rouge.

Au 19^{ème} siècle, le Capitaine donnait l'accolade au nouveau Roy, lui passait le cordon (insigne de sa dignité) autour du cou et lui remettait son prix. Au 20^{ème} siècle, le « cordon » est remplacé par une « banderole » et de nos jours, par une écharpe rouge.

Si l'on ne parle plus de prix (somme en argent), il est néanmoins d'usage de lui offrir un présent. Les cartes sont signées et le Roy en garde une en souvenir.

Renouvellement des Officiers : 19^{ème} siècle, aussitôt après la proclamation du Roy, les Officiers devaient rendre leurs insignes au nouveau Roy, lequel présidait l'assemblée réunie sur le champ pour nommer les Officiers. Dès la nomination effectuée, il remettait la présidence au Capitaine.

Cette règle est toujours en vigueur : « le nouveau Roi a la charge de présider l'assemblée générale qui fait suite à l'abat l'oiseau, pour élire le Capitaine, qui, dès son élection est chargé de présider à l'élection du Bureau de la Compagnie ».⁶

Au 20^{ème} siècle, il était précisé que « si le Roy est un junior ou un pupille, il délègue immédiatement sa présidence au Capitaine sortant qui fait procéder aux élections ».

Le prix du Roy : Au 18^{ème} siècle, il devait être tiré le dimanche suivant l'abat oiseau, en 12 haltes. Lors des tirs, les Officiers et Chevaliers devaient avoir des flèches ferrées, la tête couverte et crier « gare » avant de tirer chaque flèche sous peine de nullité de coup.

19^{ème} siècle, le Roy offrait à son tour un prix, laissé à sa discrétion, cependant la Compagnie pouvait fixer une valeur minimale. Les prix se tiraient en 20 haltes.

⁶ Charte de la Chevalerie d'Arc de France, Ed. 20 octobre 2019.

Actuellement, le Roi rend son prix en en fixant les conditions, le plus souvent, il s'agit d'un tir ludique. Il doit l'organiser avant l'abat oiseau de l'année suivante.

Empereur : Depuis le 18ème siècle, celui qui abat l'oiseau trois années consécutives est déclaré « Empereur » dans sa Compagnie et « aura le premier pas et la première voix en tout et partout », prérogatives qu'il conservera tant qu'il restera au sein de ladite Compagnie.

On lui remet une écharpe de couleur verte.

Le titre honorifique de Roy confère à l'archer ainsi désigné quelques privilèges mais aussi des devoirs. Il occupe la première place dans les cérémonies officielles (sauf s'il y a un Empereur) arborant son écharpe rouge en sautoir ; il est le seul à pouvoir emprunter l'allée du Roy dans son jeu sans avoir à en demander l'autorisation ; l'entretien du jeu lui est assigné ; il peut avoir un rôle consultatif auprès des membres du bureau ; s'il doit payer des amendes, celles-ci sont triplées ; il a l'obligation de préparer le tir de l'année suivante : décoration des cartes et fabrication des oiseaux.

La journée se termine généralement par un pot de l'amitié ou pourquoi pas autour d'une grande table pour festoyer !!!